



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 114 de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteur : Mme Anzhela **Korneliouk** (Bélarus)

I. Introduction

1. À sa 9e séance plénière, tenue le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée :

« Questions relatives aux droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme »,

et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents ci-après :

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en six parties, sous la cote A/55/602 et Add.1 à 5.

Point 114. Questions relatives aux droits de l'homme

Chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social pour 2000¹

Lettre datée du 11 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant notamment le texte de la Déclaration de Douchanbé signée le 5 juillet 2000 par les chefs d'État de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan (A/55/133-S/2000/682)

Lettre datée du 18 août 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/309)

Lettre datée du 17 août 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/310)

Lettre datée du 8 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant notamment le communiqué de Brasilia adopté le 1er septembre 2000 par les Présidents des pays d'Amérique du Sud (A/55/375)

Lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/473)

Lettre datée du 3 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une déclaration adoptée par le Groupe des États islamiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 2 octobre 2000 (A/C.3/55/4)

Point 114 a). Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits de l'homme²

Rapport du Comité contre la torture³

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/55/178)

Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (A/55/204)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/55/205)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (A/55/207)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/55/208)

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3 (A/55/3).

² Ibid., Supplément No 40 (A/55/40), vol. I et II.

³ Ibid., Supplément No 44 (A/55/44).

Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (A/55/278)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur douzième réunion, tenue à Genève du 5 au 8 juin 2000 (A/55/206)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, soumis par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme (A/55/290)

Note du Secrétaire général sur les moyens de renforcer l'efficacité à long terme du régime conventionnel mis en place par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (A/55/313)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/438-S/2000/931)

Point 114 b). Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'état de droit (A/55/177)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion d'une coopération internationale fondée sur les principes de non-sélectivité, d'impartialité et d'objectivité (A/55/213 et Add.1 et 2)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants (A/55/275 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (A/55/279)

Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (A/55/283)

Rapport du Secrétaire général sur la question des disparitions forcées ou involontaires (A/55/289)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge (A/55/291)

Rapport du Secrétaire général sur les défenseurs des droits de l'homme (A/55/292)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la diversité culturelle (A/55/296 et Add.1)

Rapport préliminaire du Secrétaire général sur la mondialisation et son incidence sur le plein exercice des droits de l'homme (A/55/342)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse établi par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme (A/55/280 et Add.1 et 2)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires soumis par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme (A/55/288)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit au développement (A/55/302)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant sur le droit au développement (A/55/306)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) (A/55/360)

Note du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales (A/55/214 et Add.1)

Lettre datée du 24 août 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents adoptés à la Conférence ministérielle intitulée « Vers une communauté de démocraties », tenue à Varsovie les 26 et 27 juin 2000 (A/55/328)

Lettre datée du 18 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/395-S/2000/880)

Lettre datée du 18 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une déclaration publiée le 7 septembre 2000 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le Timor-Ouest (A/55/404-S/2000/889)

Lettre datée du 20 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la déclaration commune des ministres des affaires étrangères du Groupe d'organisation de la Communauté de démocraties, adoptée à New York le 12 septembre 2000 (A/55/408)

Lettre datée du 18 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une déclaration publiée le 8 septembre 2000 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne (A/C.3/55/2)

**Point 114 c). Situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/55/509)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Rwanda (A/55/269)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport périodique du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en

République de Bosnie-Herzégovine, en République de Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (A/55/282)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Iraq (A/55/294)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Haïti (A/55/335)

Note du Secrétaire général transmettant un bref rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la question des droits de l'homme en Afghanistan (A/55/346)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Burundi (A/55/358)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/55/359)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/55/363)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan (A/55/374)

Note du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans le Sud-Liban et la Bekaa occidentale (A/55/400)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (A/55/403)

Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (A/55/318)

Lettre datée du 27 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/426-S/2000/913)

Lettre datée du 2 novembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.3/55/5)

**Point 114 d). Application et suivi méthodiques
de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme⁴

⁴ Ibid., *Supplément No 36* (A/55/36).

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/438-S/2000/931)

**Point 114 e). Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme**

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme⁴.

II. Examen d'un projet de décision proposé par la Présidente

3. À ses 55e et 56e séances, le 10 novembre, la Commission a décidé, sur la proposition de la Présidente, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des documents que l'Assemblée générale a examinés au titre de la question des droits de l'homme (voir par. 4).

III. Recommandation de la Troisième Commission

4. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question des droits de l'homme

L'Assemblée générale prend acte des documents suivants :

Au titre du point 114 a) :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les opérations du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/55/178);
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (A/55/204);
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (A/55/207);
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/55/208);
- e) Note du Secrétaire général sur les moyens de renforcer l'efficacité à long terme du régime conventionnel mis en place par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (A/55/313);

Au titre du point 114 b) :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants (A/55/275 et Add.1);
- b) Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (A/55/283);

- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit au développement (A/55/302);
- d) Note du Secrétariat sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales (A/55/214 et Add.1);

Au titre du point 114 c) :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Rwanda (A/55/269);
 - b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport périodique du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, en République de Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (A/55/282);
 - c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi (A/55/358);
 - d) Note du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans le Sud-Liban et la Bekaa occidentale (A/55/400);
 - e) Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (A/55/318).
-